

(N° 236.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE

---

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 1919

---

Rapport de la Commission des Finances, chargée  
d'examiner le Projet de Loi modifiant certains  
salaires des conservateurs des hypothèques.

*(Voir les documents nos 328, 403 et les Ann. parl. de la Chambre  
des Représentants du 9 octobre 1919.)*

---

Présents : MM. HANREZ, président; DE SADELEER, le baron VAN  
REYNEGOM DE BUZET, le baron DE MOFFARTS, HALLET, le vicomte  
DESMAISIERES et le baron DE MÉVIUS, rapporteur.

MESSIEURS,

Après examen, votre Commission estime que le Projet de Loi qui vous est  
soumis est parfaitement justifié par les nécessités de l'heure présente et  
que la situation financière des conservateurs des hypothèques mérite d'être  
améliorée en proportion de l'augmentation générale du coût de la vie. En  
conséquence, elle vous propose son adoption.

*Le Rapporteur,*  
Baron DE MÉVIUS.

*Le Président,*  
PROSPER HANREZ.